
BONCHAMP-LÈS-LAVAL



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 31
SÉANCE DU 16 MAI 2024

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 16 MAI 2024

Le jeudi 16 mai 2024 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 7 mai 2024, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mrs POISSON, TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mmes LECHAT, OZILLE, Mr LUCAS, Mmes CHOPIN, LEFEUVRE, PARIS, Mrs MORIN, BEUCHER, POIRIER, Mmes PINÇON, LECOURT, DUVAL, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mrs BOURÉ, PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame CORMIER pouvoir à Monsieur TRIQUET
Monsieur PELLOQUIN pouvoir à Monsieur LUCAS
Monsieur PIGNÉ pouvoir à Monsieur BEUCHER
Monsieur LEROUX pouvoir à Madame CHOPIN
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur COIGNARD

Absents excusés : Monsieur BENOIST et Madame RIAUTÉ

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 21 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 22/03/2024 ET LE 16/05/2024

Affectation des propriétés communales : néant

Tarifs : néant

Emprunts : néant

Marchés publics : néant

Louage de choses : néant

Contrats d'assurance : néant

Régies comptables : néant

Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :

Renouvellement concession 309 - Concession n° 914 – 30 ans – 244.75 €

Renouvellement concession 486 – Concession n° 915 – 30 ans – 244.75 €

Renouvellement concession 486 – Concession n° 916 – 30 ans – 244.75 €

Acceptation de dons et legs : néant

Aliénation de biens mobiliers : néant

Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
25/03/2024	AI 0225	163 000 €	Renonciation
30/03/2024	AN 0534, AN 0391, AN 0359	500 000 €	Renonciation
13/04/2024	AE 0089	198 000 €	Renonciation
13/04/2024	AI 0195	228 000 €	Renonciation
19/04/2024	AN 0349, AN 0512	427 500 €	Renonciation
25/04/2024	ZD 0356	210 950 €	Renonciation
27/04/2024	AI 0236	245 000 €	Renonciation

Ester en justice : néant

Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

Lignes de trésorerie : néant

Renouvellement adhésion aux associations : néant

Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Création d'un emploi d'assistante ressources humaines/comptabilité

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu les besoins du service,
et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} juillet 2024 un emploi permanent à temps complet d'assistante ressources humaines/comptabilité. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de

- *Rédacteur territorial*
- *Rédacteur principal de 2^{ème} classe,*
- *Rédacteur principal de 1^{ère} classe.*

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2024.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : il s'agit de l'emploi déjà occupé par Karine BORÉ. Elle a eu son concours de catégorie B et pour pouvoir la nommer sur ce nouveau grade, il faut créer ce poste.

Mise à jour du forfait mobilité durable

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Par délibération du 11 mai 2023, le conseil municipal a décidé de fixer les montants annuels du forfait mobilité durable à 50% des montants figurant dans l'arrêté du 13 décembre 2022, conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Or, il s'avère que les collectivités n'ont pas le choix sur les modalités de mise en œuvre et que les montants versés aux agents ne peuvent donc être ni supérieurs ni inférieurs.

Il vous est donc proposé de fixer les montants suivants :

- 100 € pour l'utilisation d'un moyen de transport entre 30 et 59 jours
- 200 € pour l'utilisation d'un moyen de transport entre 60 et 99 jours
- 300 € pour l'utilisation d'un moyen de transport d'au moins 100 jours

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : nous avons de plus en plus d'agents à en bénéficier. Nous ne contrôlons pas le nombre de jours d'utilisation, c'est une déclaration sur l'honneur.

Monsieur PERRIER : nous avons voté la première délibération en 2022 avec une mise en application en juillet et on avait mis 50%. Mais jamais pour notre part on a voté que l'indemnité soit de 50% du montant pour une année entière, on n'avait pas compris ça au moment du vote.

Monsieur POISSON : la première année, l'indemnité a été de 50% des montants votés à 50%. Le comité technique avait également validé ces montants à 50% et jamais la préfecture ne nous a alerté sur la non-conformité des montants.

Indemnité de gardiennage de l'église – année 2024

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Conformément aux circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011, la préfecture nous a notifié que le plafond pour le gardiennage de l'église pour l'année 2024 a été revalorisé pour un montant de 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Il vous est proposé :

- de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2024 à 503,42 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : il s'agit d'une délibération annuelle pour indemniser la personne qui est en charge du gardiennage de l'église.

Dénomination de rue : zone d'activités « la Helberdière»

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Suite à la création de la zone d'activités « la Helberdière», il est nécessaire d'attribuer un nom de rue.

Il vous est proposé :

- rue Pierre Mollien.

Adopté à la majorité : 4 abstentions : Mme MILLE, Mrs PERRIER-PERTHUÉ-BOURÉ.

Monsieur POISSON : une rue va desservir les différentes parcelles et la rue Pierre Mollien est une proposition du propriétaire Olivier Bertron. Il s'agit du nom d'un ancêtre qui était armateur. La rue étant privée, il n'y aura pas de rétrocession.

Monsieur PERRIER : il est surprenant que le propriétaire définisse le nom de la rue. De plus je n'ai rien contre ce Monsieur Pierre Mollien que je ne connais pas mais le nom des rues fait partie de la culture communale des bonchampois. J'aurais préféré en discuter en commission.

Monsieur POISSON : c'est moi qui lui ai demandé. On a déjà eu des lotisseurs privés à proposer des noms de rues et il fallait absolument un nom de rue pour l'opérateur Orange.

Approbation du Compte Administratif 2023

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2023. Il est précisé que ce document a déjà fait l'objet d'un premier examen par la Commission des Finances.

	Résultat de la clôture de l'exercice précédent (2022)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2023)	Résultat de clôture (2023)
Budget principal				
Investissement	1 946 751,67		- 1 003 839,10	942 912,57
Fonctionnement	1 307 191,20	409 164,33	565 966,90	1 463 993,77
TOTAL	3 253 942,87	409 164,33	- 437 872,20	2 406 906,34

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : Le compte administratif 2023 qui vous est présenté a été étudié en commission finances le 25 avril dernier.

D1 : L'année 2023 se solde par l'exécution du budget selon les données chiffrées suivantes :

Pour le fonctionnement : recettes 6 801 261€ - dépenses 6 235 294 € soit un excédent de fonctionnement de 565 967 €.

Pour l'investissement : recettes 1 241 929 € - dépenses 2 245 768 € soit un résultat négatif de 1 003 839 € ;

Ces montants correspondent aux totaux des sections respectives incluant les transferts entre sections.

D2 : Pour compléter ces données générales, il convient d'appréhender les Restes A Réaliser en investissements soit un montant net de 1 031 355 € correspondant aux montants d'engagements souscrits en dépenses d'investissements de 1342 132 € et aux subventions accordées non encore perçues pour 310 777 €.

Je précise que ces résultats ont fait l'objet d'une reprise par anticipation dans le budget 2024 voté le 21 mars dernier.

D3 : FONCTIONNEMENT Dépenses :

Les faits marquants de l'année 2023 qui ont marqué les dépenses d'investissements sont prioritairement les suivants :

- Une poursuite de l'inflation impactant particulièrement nos achats de prestations et de services
- Une augmentation de la fréquentation de nos services municipaux (cantine, garderie, espace jeunesse).

D'où une croissance de nos dépenses d'alimentation de 17 %

Une augmentation des coûts tels que les transports, la maintenance ou les honoraires.

Concernant l'énergie, nous avons connu une augmentation sans précédent des dépenses de gaz de + 78 % en lien avec le renouvellement de contrat fin 2022 (soit + 89 k€) et une poursuite de la hausse de l'électricité de 9% (+17,5k€) soit 106k€ de plus en énergie en 2023 par rapport à 2022 ; et ce bien que nous ayons réalisé des économies en consommation notamment sur les éclairages et sur les régulations mises en place telles que sur l'Ecole Bono Campo.

Signalons également un poste dont la charge a été singulièrement inférieure aux années précédentes (en particulièrement 2022 que nous avons pris en repère pour l'élaboration de notre BP) : le poste entretien de voiries sur lequel nous avons consommé 64k€ contre 219 k€ en 2022 soit -150k et cette situation nous permet d'avoir un poste 011 à l'équilibre par rapport à 2022.

Concernant les frais de personnel, nous subissons une augmentation de 8% (260k€).

Les difficultés du CCAS pour la gestion de la Résidence Les Rosiers nous ont amené à verser 80k€ de subvention d'équilibre, ce qui pèse sur nos finances.

Enfin, la reprise d'une partie de la compensation de la TH par l'Etat pour 39k€ impacte également nos comptes bien que nous soyons toujours en cours de réclamation sur ce sujet.

D4 : Le tableau comparatif des dépenses de fonctionnement vous permet de visualiser les évolutions par chapitre.

Nos dépenses réelles hors transferts de section ont progressé de 7,51 % par rapport à 2022 cela représente 409 k€ supplémentaires.

D5 : Faits marquants Recettes de Fonctionnement :

L'Etat avait fixé la revalorisation des valeurs locatives à 7% en 2023 soit un impact d'environ 250 k€ y compris les évolutions physiques des bases. La lecture de ces chiffres n'est pas évidente sur la présentation comptable puisqu'une partie est de ce produit -celle correspondant à la compensation de l'Etat sur l'ex TH- est affecté au chapitre dotations et non produits fiscaux.

Côté recettes propres, nous avons la corrélation en recettes de l'évolution de la fréquentation de nos services.

Enfin nous bénéficions en 2023 de bonnes rentrées en matière de droits de mutation et de taxes annexes.

Signalons enfin nos cessions de patrimoine qui viennent bonifier nos recettes pour 90 k€.

D6 : Tableau comparatif des recettes

Nos recettes 2023 augmentent de 40 k€ par rapport à 2022 soit 0,59% - ces résultats sont bruts et intègrent les cessions qui étaient effectivement substantielles en 2022.

Hors cessions de biens, l'évolution se situe à 7,46% soit + 466k€

D7 : Schéma évolution

Ce comparatif a pour objectif de visualiser l'évolution pluri-annuelle où nous constatons une évolution constante de nos masses budgétaires accompagnées d'une stagnation voir récession de notre excédent annuel.

Hors cessions de biens, l'excédent de fonctionnement réel ressort à 857 k€ alors qu'il était régulièrement proche de 1000 000 d'euros les années précédentes.

En 2022, excédent de 800 + évolution recettes 466 – évolution dépenses 409 = excédent 2023 de 857 k€.

D8 : Chaine de l'Epargne

Ce tableau comparatif permet de déterminer la capacité de la Ville à investir sur ces fonds propres après prise en compte des éléments du budget d'investissements.

Notre Epargne brute de 856 k€ n'est pas supérieure à celle réalisée en 2019 d'où une capacité en euros constants en retrait certain.

Les remboursements d'emprunts sont à peine couverts par les recettes d'investissements (taxe aménagement et FCTVA) en 2023. Notre capacité propre hors financement externe reste inférieure à 1 m€, mais intrinsèquement d'un niveau satisfaisant en 2023 puisque moins boostée par les cessions de biens qu'en 2022.

Madame MILLE : la collectivité s'en sort bien malgré l'inflation. On arrive à maintenir un excédent net à 914 k€, en 2019 nous étions à 962 k€.

Monsieur TRIQUET : la différence est que nous n'achetons pas la même chose avec ces sommes entre 2019 et maintenant.

Madame MILLE : il y a eu des investissements, des travaux en terme d'économie d'énergie et heureusement et on en a les fruits car c'est un poste sensible dans nos dépenses de fonctionnement.

Monsieur TRIQUET : effectivement nous avons réussi à absorber cette hausse avec des postes un peu moins consommateurs.

Monsieur PERTHUÉ : les augmentations qu'on subit sur le gaz, on en aura de plus en plus notamment avec l'impact carbone d'où l'intérêt de revoir les modes de chauffage comme pour les écoles et le centre de loisirs.

Monsieur TRIQUET : il ne faut rien négliger, tout a de l'importance car tout se traduit en euros à un moment donné.

D9 : Investissements recettes

Nous avons perçu pour 241 k€ de subventions ; le FCTVA pour 97k€ (en lien avec les investissements éligibles de 2022) et la taxe aménagement de 113k€ forme la ligne dotations-fonds divers de 210 604 €.

Le total de la section est formé par le report de fonctionnement antérieur affecté à l'investissement et le transfert des amortissements pour atteindre le total de la section soit 1241929 € de recettes.

D10 : Investissements dépenses

Le total des dépenses d'investissements pour 2023 est de 2245768 € dont :

- Remboursements de crédits pour 242 k€
- Reversement de recettes d'invest 9 k€
- Dépenses réelles (payées) 1990 k€

Depuis le début du mandat, c'est l'année de réalisation la plus importante puisque des projets marquants sont arrivés à maturité et ont pu être réalisés au moins partiellement.

D11 : Détail des dépenses

2 opérations particulières significatives sur lesquelles nous avons financé 1 145 k€ : Espace Galbé réalisé à 80 % et la maison de la petite enfance à 35 % selon les appels de fonds au 31/12/23.

Hors ces 2 OP, ce sont 840 k€ qui ont été investis dans les différents domaines : entretien de nos infrastructures existantes, créations de nouveaux aménagements, renouvellement de matériels et autres que nous découvrons sur la slide suivante.

D12 : Détail des réalisations divers 2023 pour 840 000 €

Monsieur PERTHUÉ : est-ce qu'il serait possible d'avoir le montant des subventions obtenues pour les opérations particulières.

Monsieur TRIQUET : on pourrait bien sûr mais le souci est que nous sommes toujours en déconnection car nous percevons les subventions quand les projets sont finis parfois même longtemps après.

Monsieur PERTHUÉ : oui mais ça donne une idée du montant des subventions notamment pour les fonds verts qui vont arriver.

D13 : Etat de la dette

En l'absence de recours à de nouveaux emprunts, nous nous sommes désendettés de 240k€. Le stock de dette au 31/12/2023 est 2 873 k€, ce qui représente une dette de 446 €/habitant et 3,3 années de d'épargne brute.

D14 SYNTHÈSE CA

Pour conclure cette présentation, voici le tableau récapitulatif des résultats.

A fin 2022, notre résultat de clôture était de 3253k€, nous avons réalisé un résultat positif de fonctionnement de 566 k€, un résultat négatif sur la section investissements de 1004k€, le résultat de clôture global des 2 sections ressort à 2 406 907 €. Il correspond strictement au résultat que nous avons repris par anticipation sur notre Budget Primitif 2024. Nous procéderons donc à l'affectation de celui-ci sans qu'il y ait lieu d'établir de budget supplémentaire.

Monsieur POISSON : merci pour cette présentation claire et précise. Nous n'avons rien découvert aujourd'hui, nous savons quelles sont les problématiques : l'évolution de l'énergie, les charges de personnel. Nous avons un endettement raisonnable qui nous permet de garder une situation correcte. Pour l'avenir entre les dotations de l'Etat dont on ne sait pas comment elles évolueront et les charges, il y aura une vigilance à avoir.

Monsieur TRIQUET : en parlant des dotations de l'Etat, en commission de l'agglomération hier soir, perspective 2027 : on risque de ne plus être bénéficiaire du FPIC (fonds de péréquation intercommunale et communale) car plus les communes sont en bonne santé, ou du moins, plus il y en a en moins bonne santé que nous, moins nous sommes bénéficiaires, ça représente sur l'ensemble de l'agglomération 2 millions d'euros et pour nous c'est 80 000 €.

Affectation des résultats du Compte Administratif 2023

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Suite au vote du Compte Administratif 2023,

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 à la section d'investissement pour un montant de 88 442,97 € et le solde de 1 375 550,80 € en report à nouveau de la section fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**DEPARTEMENT
DE LA MAYENNE
COMMUNE DE BONCHAMP-LES-LAVAL**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2024

Concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par Madame LURSON, receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur POISSON.

Après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Modifications du PLUi : une enquête est en cours depuis le 13 mai
 - N°3 : corrections diverses dont suppression d'un emplacement réservé pour une piste cyclable réalisée pour la commune de Bonchamp
 - N°4 : mise en œuvre de la stratégie économique globale du territoire de relance économique

- Compte-rendu de la rencontre avec les professionnels de santé concernant le projet d'extension de la maison médicale.

Monsieur POISSON : nous avons présenté les possibilités qu'il y avait à l'arrière du bâtiment de faire 4 cabinets. La collectivité porte le projet mais l'une des conditions est que le loyer couvre l'intégralité de l'emprunt avec des subventions possibles qui pourraient diminuer le montant. Le souhait de la collectivité est également de louer l'intégralité du bâtiment à la SCM et à eux après de gérer la location des cabinets.

Monsieur LUCAS : quel est le ressenti des professionnels de santé sur le projet présenté ?

Monsieur POISSON : c'est plutôt une bonne surprise pour eux et pour nous, car il y a une faisabilité de près de 200 m2.

- Travaux sur le mur du cimetière réalisés par les chantiers d'avenir de Laval Agglomération.

Monsieur POISSON : ce sont des gens en réinsertion avec un encadrant de Laval Agglomération qui cherchent des chantiers sur les communes. Ils auront également comme chantier la rénovation des vestiaires de football derrière la salle D.

- Permanences élections européennes du 9 juin 2024.

- **Monsieur PERRIER** : où en est-on du parc grand ouest ? On entend dire que le dossier a été déposé ?

Monsieur POISSON : il se passe quelque chose car on m'a proposé 2 dates pour un COPIL. Il doit y avoir des fouilles sur le secteur en ce moment mais je n'en sais pas plus.

Monsieur PERRIER : avez-vous fixé une date pour le CCAS pour l'évolution des tarifs ?

Monsieur POISSON : le directeur a rendez-vous le 28 mai avec la personne du conseil départemental qui s'occupe des EHPAD. Il va vous envoyer une proposition de tarifs pour les tarifs habituels et on attend l'information sur la possibilité de hausse des loyers qu'on peut pratiquer à la relocation.

COMMISSION VIE SCOLAIRE – RESTAURATION -

CMJ

Réunion du 9 Avril 2024

Présents : J. CORMIER – F. LE RIDOU

Excusés : R. LECOURT – M. PERTHUE – M. PERRIER

Conseil Municipal des jeunes

Le CMJ sera encadré par le service jeunesse, le suivi sera assuré par Stéphane BAHON et Virginie VIELLEPEAU.

Tranche d'âge : 12 à 17 ans

Nombre : 6 à 12 jeunes

Durée du mandat : 1 an voir plus (le jeune pourra rentrer en cours de mandat, peut-être cadrer l'arrivée et le départ, fixer un temps limité de 6 mois minimum ou plus, pour ne pas faire trop d'aller venue « je m'engage pour une durée minimum de 6 mois et aussi longtemps que je le souhaite jusqu'à mes 17 ans »)

Si un jeune plus âgé souhaite encadrer le CMJ ce pourrait être également une continuité de son engagement et montrer l'intérêt des jeunes pour la commune.

Date : à partir de septembre 2024

Budget : attribuer une somme au départ du mandat

Thème : Environnement, culture, sport , loisir , solidarité, santé, inter génération

Harcèlement, sécurité routière,

- Etre présent au forum des associations pour se faire connaître et récolter les demandes des jeunes
- Participer à la journée citoyenne
- Repas et sortie avec les anciens
- Participer au téléthon
- Eviter le gaspillage alimentaire
- Mettre des boîtes à livres dans la commune à différents endroits
- Participer à une réunion de conseil afin de présenter les projets
- Etre présent aux cérémonies de la commune.
- Etre reconnu comme conseiller, soit par une écharpe ou autre

L'Adjoint :

Janick LECHAT

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénoél POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séance du 18/04/2024,

Économie

1. Fonds à l'immobilier de proximité – avenant n°1
2. Partenariat en faveur des Réseaux d'accompagnement à la création - reprise d'entreprise- convention pluriannuelle entre la région Pays de la Loire et Laval Agglomération.
3. Demande d'aide à l'immobilier économique « Fonds Immobilier de Proximité » - Le Domaine de Bachmay,
4. Demande d'aide à l'immobilier économique « Fonds Immobilier de Proximité » - Sarl O'Kalinis – Laval,
5. Demande d'aide à l'immobilier économique « Fonds Transition Énergétique » - SCI du Ponceauls – Laval,
6. Vente foncier SEPAL - Bonchamp – ZI Sud – vente d'un terrain à M. Jean-Yves ROULLIER,
7. Synthèse prêts d'honneur mars 2024,
8. Port-Brillet : avenant n°2 à la convention de mandat pour la réalisation d'études et de travaux de réaménagement d'un site industriel d'intérêt communautaire

Enseignement supérieur

9. Participation à la journée inter filière des formations sanitaires et sociales – Pôle régional de formation santé social de Laval.

Innovation

10. Convention de partenariat entre la région Pays de la Loire et Laval Agglomération au bénéfice de Clarté – Centre de ressources technologique.

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 18/01, 14/03, 11/04 et 16/05/2024, pas de compte-rendu

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séance du 10/01, 07/02, 13/03, 10/04 et 15/05/2024, pas de compte-rendu

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séances des 16/04 et 14/05/2024,

Agriculture et alimentation

1 Convention cadre 2024-2026 entre Laval Agglo et la chambre d'agriculture

Des enjeux communs existent entre les missions portées par Laval Agglo et l'activité agricole. Il s'agit, par exemple, de la préservation de la biodiversité, des paysages et du bocage, de la ressource en eau potable et de la gestion des cours d'eau, de l'alimentation locale de qualité, du développement de l'agriculture biologique, du maintien des exploitations agricoles, de l'aménagement durable du territoire, de la fourniture des restaurants collectifs en produits locaux et de qualité.

Afin d'assurer une bonne cohérence entre les actions envisagées par Laval Agglo et les actions menées par la Chambre d'agriculture, Laval Agglo souhaite poursuivre le partenariat engagé depuis plusieurs années. La convention 2021-2023 ayant pris fin, il convient de signer une nouvelle convention pour la période 2024-2026.

Le budget annuel est de 5 356,80€ TTC soit 16 070,40 € TTC pour les 3 années.

2 Contrat de prestation par la chambre d'agriculture

Aménagement de la Motte Babin : Mise à jour de l'étude préalable agricole et définition des mesures de compensation collective agricole.

L'accompagnement de la Chambre d'agriculture concerne exclusivement, la recherche de propositions visant à compenser l'impact du projet sur l'économie agricole du territoire et la formalisation dans le rapport d'étude des propositions retenues.

Subventions

3 Présentation des demandes de subventions reçues :

Les associations Solidarité paysan 53, Comice agricole des 5 cantons, Civam Bio 53, CIAP 53, Ane autre Ferme, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et Mayenne Nature Environnement ont déposé des demandes de subventions pour des projets ou des manifestations agricoles ou environnementales. Le total des demandes s'élève à 55 415 €.

Biodiversité et environnement

4 Présentation de l'étude Terroïko :

Au regard du développement souhaité du territoire et de sa très forte valeur écologique, Laval Agglo souhaite se doter d'un outil d'aide à la décision permettant d'appliquer, de manière efficiente, la séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser) sur son territoire. Cette réflexion s'intègre en particulier en lien avec les projets de territoire Pilote de sobriété foncière, d'application de la ZAN, mais aussi la démarche attractivité et hospitalité du territoire.

Séance du 14/05/2024,

Agriculture et alimentation

1 Compensation collective agricole

Présentation par la chambre d'agriculture de l'étude concernant les mesures de compensation collective agricole.

Climat

2 Approbation du PCAET

L'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial a été participative et s'est déroulée autour d'ateliers auprès de différents publics (élus, habitants, partenaires), pour l'écriture de la stratégie et la co-construction du plan d'action. Le PCAET 2024-2030 tient compte des avis reçus et comprend les pièces suivantes :

Le diagnostic territorial, la stratégie territoriale (5 axes et 15 objectifs), le plan d'actions (49 fiches action) et le rapport de l'évaluation environnementale stratégique sur les incidences environnementales de la démarche.

Gestion des déchets

3 Renouveau partenariat avec l'association « les bouchons d'amour »

L'économie circulaire et le recyclage sont des axes majeurs de la politique de prévention et de gestion des déchets de Laval Agglo.

La convention avec l'association « bouchons d'amour » est échue au 31 décembre 2023 une nouvelle convention de partenariat pour une durée de 1 an renouvelable est proposée.

4 Aménagement des horaires d'été 2024

5 Événements prévention

6 Densification des points de collecte des textiles

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séances des 17/04 et 14/05/2024, **pas de compte-rendu**

VI - SPORTS

Élus siégeant : Pascal PIGNÉ, Patricia CHOPIN

Séances des 24/01, 12/03, 16/04 et 14/05/2024, **pas de compte-rendu**

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Josiane CORMIER

Séances des 15/04 et 13/05/2024, **pas de compte-rendu**

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 10/04/2024,

Ressources humaines

1- Ajustement tableau des emplois permanents

Finances

2- Présentation du compte administratif 2023 (et compte de gestion)

Synthèse budgets consolidés : progression de la CAF brute de 909 K€ (dont 740 K€ de solde de la DSP Aquabulle) CAF brute totale = 23 651 k€.

CAF nette 11 626 K€ en baisse de 2 567 k€ du fait d'un remboursement par anticipation prêt PDLM de 2 388 k€ (donc stable hors cette décision).

Investissements : taux de réalisation de 45% par rapport au BP, porté à 75% en intégrant les Restes A Réaliser soit réalisés 38 M€ (53 M€ avec les RAR). 37% des investissements concernent le budget principal et 35% le budget Eau (construction de l'usine des eaux).

Fonds de roulement en baisse de 12% malgré recours à emprunt de 12 M€ (équivalent aux remboursements) dette à fin 2023 = 71,7 M€.

Capacité de désendettement de 3,1 ans – ratio très positif mais qui sera dégradé sur les 2 dernières années de mandat compte tenu des emprunts à souscrire en lien avec les gros projets (Usine des eaux, Transports).

Budget principal : évolution 4% des charges (+2,2 M€) - taux réalisation 90% / BP

Intégration Aquabulle permettant gain sur 2023 de 1 303 k€ (dont 741 k€ de protocole fin DSP)

Produits augmentation de 7% (+4,6 M€ ou +3,4 M€ hors Aquabulle) dont produits fiscaux +2 534 K€.

3- Garanties d'emprunts

Pour MEDUANE : 12 logements Louverné + 5 logements à Loiron-Ruillé

Pour MEDUANE : prêt construction de son nouveau siège social rue des 3 régiments Laval.

Autres Informations

4- LMA : Présentation par J.Marc Besnier de l'évolution de la structure LMA avec création d'une nouvelle entité : cette SAS dénommée SAS FONCIERE LAVAL MAYENNE COMMERCE serait filiale de la SEM LMA à 51 % (autres associés : Caisse de dépôts & Consignations, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, CCI)- Objet : acquisition, rénovation, gestion d'immeubles délaissés en centre urbain ou centre-bourg pour redynamiser le commerce local ou de quartier. Cible prioritaire : immeubles commerciaux (souvent SCI inactives). Objectifs de 9 cibles à horizon 3 ans (6 actuellement identifiées).

5- Actualisation du projet pour l'Ex-Fonderie de Port-Brillet : mandat pour la réalisation d'études et de travaux préalables - évolution des couts hors taxes :

- Février 2022 projet initial 1 750 k€
 - Avril 2023 : avenant n°1 + 615 K€ soit 2 365 k€
 - Mars 2024 : avenant n°2 proposé + 1 268 k€ soit total 3 633 667 €.
- Montant inchangé pour les subventions soit 1 810 400 €

IX - CONSEIL d'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Pas de séance.

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales : fête des écoles, le dimanche 16 juin pour Nazareth et le samedi 29 juin pour Bono Campo. Prochaine réunion sur le PEDT le 27 mai. Prochaine réunion de la commission enfance le 3 juin pour le choix du prestataire de restauration pour Capucine et faire un point sur l'été avec les différents services.

Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports : /

Commissions Culture-vie associative-communication : le 4 juin : commission patrimoine pour la restitution du travail des 3 stagiaires. Le 11 juin : réunion commission communication pour le prochain Bonchamp info. Prochain marché de l'association du court-circuit le 21 juin. Jumelage : 74 allemands reçus au week-end de l'ascension. Médiathèque : le 15 mai : question pour un champion en partenariat avec la maison de l'Europe, le 25 mai : atelier de recyclage avec la création de chouettes avec des matériaux de récupération, le 30 mai et 27 juin : bébés lecteurs, le 1^{er} juin : les temps du conte. Le 20 juin : vernissage de l'exposition des élèves de l'école du conservatoire à rayonnement départemental de Laval Agglomération. Exposition des tableaux de Christophe Geslot salle des mariages. Prochaine commission culture le 27 mai pour le choix de la plaquette.

Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération : Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Compte-rendu de la réunion publique du 14 mai sur la participation citoyenne. Prochaine commission le 27 mai pour la préparation de la journée citoyenne.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 4 Juillet 2024 à 20H30.

La séance est levée à 22H05.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

